

## Allégations d'harcèlement au travail

### La MRC de Drummond et sa directrice générale blanchies par le Tribunal

Le 27 novembre 2023 - Le dossier de harcèlement contre la MRC de Drummond et sa directrice générale, Christine Labelle, est maintenant chose du passé puisque le syndicat et la plaignante ont été déboutés par le Tribunal administratif du travail (TAT) dans une décision sans équivoque rendue le 19 octobre dernier.

« De façon objective, je ne crois pas qu'une personne raisonnable objective et bien informée, placée dans les mêmes circonstances que la Plaignante, se serait sentie intimidée, menacée ou blessée dans son amour propre en raison des termes et du ton utilisés dans l'ensemble de la correspondance déposée en preuve [...] Je ne crois pas que Mme Labelle ou la MRC ait adopté une conduite ayant pour effet de mettre de la pression sur la Plaignante ou le Syndicat suite au dépôt de la requête en accréditation le 9 février 2022. Il y a absence de preuve susceptible de soutenir que la présence syndicale ait pu avoir une quelconque influence négative sur la conduite de Mme Labelle ou de la MRC », écrit Me Patrice Boudreau, arbitre au dossier.

« Tout au long de la période pertinente au litige et peu importe le nom de la personne impliquée ou la pièce analysée, la teneur des propos exprimés par Mme Labelle et autres intervenants de la MRC sont restés mesurés et courtois à l'endroit de la Plaignante, tant dans le contenu que dans la forme », précise-t-il.

Pour le conseil de la MRC, il s'agit d'une décision importante qui a pour effet de recadrer les événements et de corriger les informations erronées qui ont circulé. « Le retour de Mme Labelle à la direction générale de la MRC en février 2022 nous a permis de faire un travail incroyable. Des changements essentiels ont été apportés grâce à elle et l'ensemble des membres du conseil de la MRC lui réitère toute sa confiance », précise Mme Line Fréchette, préfète suppléante.

« Cette procédure éprouvante est derrière nous. Je suis heureuse que la lumière soit faite et de pouvoir continuer à faire avancer les dossiers, appuyée par une équipe compétente et impliquée », commente Mme Christine Labelle, directrice générale et greffière-trésorière.

Rappelons que le Syndicat a déposé le dossier au Tribunal administratif du travail le 14 avril 2022. La décision a été rendue le 19 octobre 2023 et les plaignants avaient 30 jours pour en appeler.

La MRC de Drummond n'émettra aucun autre commentaire dans ce dossier. La décision est disponible [ici](#).

-30-

Source : MRC de Drummond